

VISAS EN CAS DE CHANGEMENT DE RÉSIDENCE  
EFFECTIVE, HABITUELLE ET PERMANENTE

Vu au départ de .....

à destination de .....

le .....

Timbre de la Mairie  
ou du Commissaire  
de Police

Vu à l'arrivée à .....

adresse .....

le .....

Timbre de la Mairie  
ou du Commissaire  
de Police

RECOMMANDATIONS

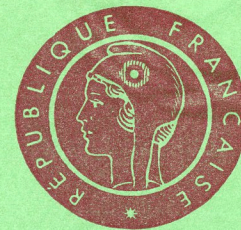
I - Le titulaire de cette carte doit en être constamment porteur afin d'être en mesure de la présenter à toute réquisition des agents de l'autorité. Au cours du trimestre qui précède la date à laquelle la carte cesse d'être valable, il doit en solliciter le renouvellement et, à cet effet, s'adresser dans la ville de Paris et dans les départements des Hauts-de-Seine, de Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne à la Préfecture de Police et dans les autres départements, au Commissariat de Police ou, à défaut de Commissariat, à la Mairie de la Commune de sa résidence.

II - Tout étranger changeant le lieu de sa résidence effective, habituelle et permanente, même dans les limites d'une commune si celle-ci compte plus de 10.000 habitants, doit, avant son départ, en faire la déclaration au Commissariat de Police où, à défaut de Commissariat, à la Mairie de la Résidence qu'il quitte. Il doit dans les huit jours de son arrivée, se déclarer aux mêmes autorités du lieu de sa nouvelle résidence.

La déclaration de départ doit être effectuée lorsque l'étranger quitte définitivement la France.

III - Le titulaire de cette carte ne peut établir son domicile dans le département des Alpes-Maritimes, sans autorisation préalable du Préfet de ce département. Il doit, à cet effet, adresser une demande à la Préfecture du département de sa résidence actuelle.

RENOUVELLEMENT de la CARTE  
de RÉSIDENT *cro*  
N° *PM34782-*  
Valable jusqu'au *3.04.65*



CARTE DE SÉJOUR  
DE RÉSIDENT  
ORDINAIRE

N° DE LA CARTE

75.1.740.694

AC01731

75.1.740.694

Situation de famille : ~~célibataire~~, marié, ~~veuf~~, divorcé (1)

DURÉE DE VALIDITÉ PROROGÉE

28.8.1946

Date d'entrée en France

Durée du séjour ininterrompu

du \_\_\_\_\_ au \_\_\_\_\_

NOM MARTINEZ MORENO

Prénoms MAXIMILIANO

Né le 15 JANVIER 1899

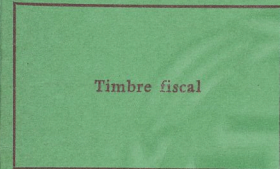
à ALBACETE

Nationalité ESPAGNOLE

Profession SALARIE

Voir Carte Professionnelle

Adresse 79 AVENUE DE LA BOURDONNAIS  
PARIS 7

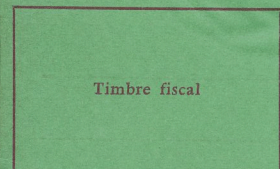


Le Préfet,

Timbre fiscal

DURÉE DE VALIDITÉ PROROGÉE

du \_\_\_\_\_ au \_\_\_\_\_

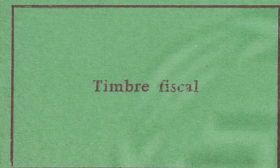


Le Préfet,

Timbre fiscal

DURÉE DE VALIDITÉ PROROGÉE

du \_\_\_\_\_ au \_\_\_\_\_



Le Préfet,

Timbre fiscal

**CARTE VALABLE**  
du 4 AVRIL 1975 au 3 AVRIL 1978

**VALIDITÉ TERRITORIALE**



Délivré le 18 MAR 1975



Le Préfet de Police et par délégation  
Le Préfet, Secrétaire Général  
pour l'Administration de la  
Police de PARIS

(1) Rayer les mentions fautive(s)

Signature du Titulaire,

*M. M. Moreno*

